

DECISION

N°2026/008/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec la compagnie Je garde le chien – 26, rue de la Préfecture – 37000 Tours – pour 2 représentations du spectacle « *Puisque c'est comme ça, je vais faire un opéra toute seule* », prévues le vendredi 23 janvier 2026 à 14h30 (scolaire) et à 19h00 (tout public) au Théâtre du Château.

DECISION :

Article 1^{er} – Un contrat de cession est signé avec la compagnie Je garde le chien – 26, rue de la Préfecture – 37000 Tours – pour 2 représentations du spectacle « *Puisque c'est comme ça, je vais faire un opéra toute seule* », prévues le vendredi 23 janvier 2026 à 14h30 (scolaire) et à 19h00 (tout public) au Théâtre du Château.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à 4 000 € HT (TVA à 5.5%), soit 4 220 € TTC.

Le Théâtre du Château prendra en charge également :

- Les frais de transport du décor et de l'équipe à hauteur de 860 € HT
- Les frais de repas de l'équipe sur la période d'accueil (2 personnes), dont 2 défraiements à 20.70 € soit 41.40 € HT
- Les frais d'hébergement aux appartements de la ville d'Eu sur la période d'accueil pour 2 personnes.
- Les droits des auteurs SACEM

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 09 janvier deux-mille-vingt-six.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

